

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

MEDIA 2007 — DÉVELOPPEMENT, DISTRIBUTION, PROMOTION ET FORMATION

Appel à propositions — EACEA/02/10

Soutien à la mise en réseau et à la mobilité des étudiants et formateurs en Europe

(2010/C 30/10)

1. Objectifs et description

Le présent avis d'appel à propositions est fondé sur la décision n° 1718/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 portant sur la mise en œuvre d'un programme de soutien au secteur audiovisuel européen (MEDIA 2007).

Un des objectifs de ce programme est de favoriser les échanges et la coopération, en soutenant la mise en réseau des acteurs européens de la formation, en particulier les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de formation et les partenaires du secteur professionnel et de favoriser la mobilité des étudiants et des formateurs en Europe.

2. Candidats éligibles

Le présent appel à propositions s'adresse aux consortiums paneuropéens composés d'établissements d'enseignement supérieur et/ou d'organismes liés au secteur audiovisuel dont les activités contribuent à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés du programme MEDIA tel que décrit dans la décision du Conseil.

Les demandeurs doivent être établis dans l'un des pays suivants:

- Les 27 pays de l'Union européenne,
- les pays de l'AELE et EEE: Islande, Liechtenstein, Norvège,
- la Suisse et la Croatie.

3. Actions éligibles

Sont éligibles les actions suivantes ainsi que les activités qui y sont liées et qui se déroulent dans les pays MEDIA:

Les activités de formation visant à développer la capacité des futurs professionnels de l'audiovisuel à appréhender et intégrer la dimension européenne dans leur travail, en améliorant leurs compétences dans les domaines suivants:

- formation en gestion économique, financière et commerciale,
- formation aux nouvelles technologies,
- formation au développement de projet de scénarios.

La durée de l'action (= la période d'éligibilité des coûts) est de 12 mois (jusqu'à 18 mois maximum quand c'est dûment justifié).

L'action doit avoir lieu entre le 1.9.2010 et le 30.6.2012.

4. Critères d'attribution

Les points seront attribués aux candidatures éligibles sur la base des critères suivants, le maximum étant 100:

- qualité du contenu de l'activité (20 points),
- gestion du projet (20 points),
- qualité du consortium (20 points),
- dimension européenne (20 points),
- impact (20 points).

5. Budget

Le budget estimatif total alloué au cofinancement de projets s'élève à 2 000 000 EUR.

L'aide financière de la Commission ne peut excéder 50 % ou 75 % des coûts totaux éligibles.

L'Agence se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

6. Date limite de soumission

La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 30.4.2010. Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Education, Audiovisual and Culture Agency (EACEA)
Call For Proposals EACEA/02/10 'MEDIA Support for the networking and mobility of students and trainers in Europe'
Mr. Constantin Daskalakis
BOUR 03/30
Avenue du Bourget 1
1140 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË

Seules les demandes présentées sur le formulaire adéquat, dûment complétées, datées, et signée par la personne habilitée à engager légalement l'organisme demandeur seront acceptées.

Les demandes transmises par télécopie ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

7. Informations complètes

Les lignes directrices détaillées à l'intention des candidats, ainsi que les formulaires de candidature, se trouvent à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/information_society/media/training/forms/initial/index_en.htm

Les demandes doivent obligatoirement respecter toutes les dispositions spécifiées dans les lignes directrices, être soumises à l'aide des formulaires prévus et contenir toutes les informations et annexes spécifiées dans le texte intégral de l'appel.
